

## Conseil municipal

### Séance du 30 avril 2010

L'an deux mil dix, le trente avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-quatre des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint – Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry – Mme LEBOEUF Céline – MM. LAFARGE Philippe - LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie.**

**ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS :**

- Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe donne pouvoir à Mme Anita RAVION
- M. MESNARD Olivier donne pouvoir à M. LUCIER Frédéric
- Mme DUFRAISSE Isabelle donne pouvoir à Mme NOMINE Nathalie

**ABSENTS EXCUSES : Mme MESSIER Carole**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CUNHA Martine**



#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 19 mars 2010 a été approuvé à l'unanimité.

#### **II- INFORMATIONS**

##### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront abordés ultérieurement lors de cette séance.

##### ***B- Rétrocession lotissement « Les Margallières »***

M. le Maire précise aux élus qu'il est en attente d'un rendez-vous avec le lotisseur et que diverses finitions ne sont pas encore effectuées. Il précise qu'il n'a donc pas procédé à la rétrocession mais que l'entretien est déjà pris en charge par la commune afin d'assurer un service aux riverains.

##### ***C- Rencontre avec le club de volley***

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le Club de Volley suite à leur demande de subvention pour la création d'une section Badminton. Le Club va solliciter la Communauté de Communes ainsi que la conseillère générale pour le traçage du terrain et l'achat de matériel. La commune étudiera de nouveau cette demande en fonction des subventions obtenues au préalable. L'objectif est d'ouvrir cette nouvelle activité en septembre prochain.

##### ***D- Réunion du syndicat du collège de Montbazou***

La question du devenir de ce syndicat, dont l'emprunt arrive à échéance, a été abordée et fera l'objet de prochaines réunions. Les communes devront alors faire part de leur position pour le maintien éventuel de ce syndicat. D'ores et déjà, les élus de Villeperdue sont favorables au maintien de ce syndicat pour le financement de projets destinés à améliorer le quotidien des collégiens.

#### **III- AGENCE POSTALE COMMUNALE**

M. le Maire présente le bilan des quatre premières semaines d'ouverture de l'agence postale communale ; bilan qui fait état d'une bonne fréquentation pour ces premières semaines d'exploitation. Pascale PETIT, agent en poste, est en formation-découverte l'après-midi sur le poste Accueil du secrétariat de mairie.

#### **IV- URBANISME**

##### ***A- Vente de terrain (Valls-Puault)***

M. le Maire informe les élus qu'il a été sollicité pour l'acquisition d'une partie d'un terrain communal.

Il précise que M. et Mme VALLS (domiciliés 7 rue de la mairie) ainsi que M. et Mme PUAULT (propriétaires du 5 rue de la mairie) ont demandé à pouvoir acheter une bande de terrain à prendre dans le terrain communal cadastré section B n° 183 afin de prolonger leur propriété à l'arrière de leur maison.

Considérant qu'une partie de ce terrain n'est pas utilisé comme jardin, parking... par la commune ni par les occupants des 3 appartements réhabilités dans l'immeuble situé sur la même parcelle, M. le Maire propose aux élus d'envisager la cession d'une partie de ce bien.

Après discussion et délibération, les élus donnent leur accord à l'unanimité pour vendre 2 petits lots à détacher de la parcelle ci-dessus mentionnée au prix de 14 €/m<sup>2</sup> ; les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des acheteurs.

### ***B- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)***

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 5 rue de l'Arche.

## **V- BUDGET - FINANCES**

### ***A- Emprunt voirie***

Le Conseil Municipal de Villeperdue, après avoir pris connaissance du projet de contrat PRET A ECHEANCE CHOISIE établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre et des conditions générales des prêts, décide :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pour financer les travaux de voirie rue Dame Milon estimés à 250 000 € (aménagement de l'entrée Est du bourg) la commune de Villeperdue contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Loire-Centre un emprunt de la somme de 50 000 € sur une durée de 10 ans au taux de 2,92 % dont le remboursement s'effectuera à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 par une première échéance perçue le 1<sup>er</sup> février 2011, une deuxième échéance le 1<sup>er</sup> février 2012, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2020.

#### **Article 2**

M. Roland MARIAU, Maire, ou l'un de ses adjoints s'il en est empêché, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

#### **Article 3**

La Commune de Villeperdue décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

### ***B- Demande d'aide au titre du fonds de concours CCSMT***

M. le Maire fait le point sur les travaux de voirie de l'entrée Est- phase II.

Il précise que pour permettre à la commune de terminer ce programme de travaux prioritaire :

- 1- une deuxième tranche, d'un montant d'environ 102 593 € HT (96 000 € HT- hors plantations) est prévue pour 2010
- 2- une subvention a été sollicitée dans le cadre de la Dotation Globale d'Equiperment 2010, programme aménagements routiers et sécurité routière
- 3- une aide de 30 507,40 € a été accordée à la commune à ce titre pour 2010

Il propose de demander une aide financière au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes à hauteur de 30 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à main levée et charge M. le Maire de constituer et de déposer le dossier nécessaire.

### ***C- Ligne de trésorerie***

Les élus ne souhaitent pas solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie, en effet, même non utilisée cette dernière génère des frais de dossier.

### ***D- Dons au poste culturel de la commune***

M. le Maire informe les élus que la commune de Villeperdue vient de recevoir 2 dons comme suit :

- une somme de 3 000 € provenant de la société CID
- une somme de 500 € émanant de la société EFI

Il précise que ces dons ont été fait au profit de la bibliothèque et/ou du développement culturel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette recette de 3 500 € et décide de l'inscrire au budget 2010 en recette exceptionnelle au profit de la bibliothèque et des écoles.

### ***E- Régularisations budgétaires***

M. le Maire propose à l'assemblée, suite à l'acceptation d'un don de 3000 € et d'un don de 500 €, de procéder aux réajustements des crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
6574	Subv. fonct pers. de droit privé		3500.00
7788	Produits exceptionnels divers	3500.00	
<b>TOTAL</b>		<b>3500.00</b>	<b>3500.00</b>

Il rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu lors d'une précédente séance de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour aider au financement d'un atelier cirque au profit de toutes les classes de la commune et que les crédits nécessaires au financement de cette dépense n'avaient pas été prévus au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à main levée :

- 1- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus
- 2- accepte le versement d'une subvention de 3 000 € au profit de la coopérative scolaire (compte USEP).

### **VI- TRAVAUX COMMUNAUX**

#### ***A- Eclairage public***

Le rendez-vous avec la société INEO est différé au 5 mai, les détails du programme d'éclairage public 2010 seront alors arrêtés.

#### ***B- Décors de Noël***

La commission des illuminations communales a jugé le budget alloué à ce poste trop élevé. Donc, sur proposition de Mme Anita RAVION, un devis de 2 750 € seulement sur les 7 000 € alloués dans le budget général est accepté par les élus afin de contribuer à l'amélioration des illuminations de fin d'année.

#### ***C- Bloc sanitaires***

M. le Maire rappelle aux élus que les travaux ont commencé pendant les vacances scolaires de Pâques. La configuration du chantier permet de poursuivre les travaux pendant les périodes scolaires, toutefois les finitions importantes sont programmées pendant l'été afin de rendre opérationnel ce projet dès la prochaine rentrée.

#### ***D- Entrée Est***

M. le Maire expose de nouveau la deuxième phase du projet d'aménagement sécurité de l'entrée Est qui doit commencer mi-mai. Mme LEBOEUF demande à ce que soit examinée la sortie du champ exploité par M.GRENECHE qui pourrait poser souci avec l'utilisation de tracteur agricole équipé d'une remorque.

#### ***E- Elagage***

Un devis de la société Val de Loire Paysages pour l'élagage de la haie du stade est accepté pour un montant de 1 281 €.

#### ***F- Parking devant le stade***

Des piquets de signalisation ont été installés le long de la chaussée longeant le parking du stade afin de signaler le dénivellement important à cet endroit et d'éviter que les poids lourds n'affaissent ce bas côté. Des travaux ultérieurs seront envisagés.

#### ***G- Nettoyage de fossé***

Un devis de l'entreprise ARTP est retenu pour le nettoyage des fossés de La Place, Route de Neuil et Tartifume pour 1,20 €/ml. Le rebouchage du fossé situé au lotissement « Les Margallières » le long du forage des Marsaules est inclus dans la prestation.

### **VII- ASSAINISSEMENT**

#### ***A- Rapport annuel de la SATESE***

M. le Maire lit le rapport annuel de fonctionnement de la lagune établi par la SATESE qui est satisfaisant. Un rendez-vous est prévu le 5 mai prochain pour définir la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la remise en état des réseaux et pour étudier les subventions possibles pour la création de la future station d'épuration.

### ***B- Filière valorisation des boues***

M. le Maire présente aux élus la note technique en vue du choix de la filière de traitement des boues fait par le cabinet Rémy Veillaux. La solution la moins onéreuse sera sans doute choisie le moment venu.

### **VIII- ORDURES MENAGERES- PROJET D'INCINERATEUR**

#### ***Projet Usine de Valorisation Energétique (UVE)***

Au vu des documents présentés par le SMICTOM du Chinonais sur le projet de renouvellement d'une UVE et de ceux des opposants à ce projet, M. le Maire explique la teneur du projet et ses incidences. Le vote décisif au sein du SMICTOM qui devait avoir lieu le 3 mai est reporté pour intégrer ce projet dans la cohérence du schéma départemental décidé par le Conseil Général. Les élus se félicitent de cette décision ultime de report du vote et de cette prise en considération du schéma départemental.

### **IX- REUNIONS A VENIR**

- |   |   |
|---|---|
| o Cérémonie commémorative du 8 mai 1945                       | <b>Samedi 8 mai à 11h30</b> devant la mairie        |
| o Banquet communal  | <b>Samedi 8 mai à 12h30</b> salle « Les Albizzias » |
| o Réunion préparatoire du 14 juillet - fête inter association | <b>Lundi 17 mai à 19h00</b> à la mairie             |
| o Conseil Municipal   | <b>Vendredi 28 mai à 20h00</b> à la mairie          |

### **X- QUESTIONS DIVERSES**

1. Mme Anita RAVION informe les élus que la société PYRO CONCEPT propose un feu d'artifice pour un montant de 1 970 €. M. Jacques PIOGER souhaitant cesser son activité d'artificier bénévole sera remplacé par M. Ludovic BRISSET au côté de M. Francis BRISSET.
2. M. le Maire informe qu'un atelier « chants, comptines et jeux de doigt » est proposé par le Relais Assistant Maternel intercommunal le vendredi 7 mai à 20h30 à l'espace Trianon à Ste Maure de Touraine.
3. Mme Carole MESSIER a fait passer une question sur l'état de l'éclairage du stade. M. le Maire stipule que, vu le montant important des travaux, une demande de subvention pourrait être déposée mais aucun engagement ne peut être pris à ce jour. Il ajoute que le renouvellement de l'éclairage du stade, qui serait sans aucun doute onéreux, ne fait pas partie des projets de ce mandat.
4. Mme Anita RAVION signale que des trous et des fissures sont apparus sur le cheminement piétons de la Genêtelle. Un constat sera fait avec M. Jacky MARAIS.
5. Mme Céline LEBOEUF demande quelles seront les suites données à la visite de la commission bâtiment pour la salle polyvalente. M. le Maire répond qu'une demande de diagnostic de remise en état sera faite auprès de l'ADAC.
6. M. Gérard LEGRAND fait part du soulèvement des plaques de trottoirs entre la mairie et la gare, une solution va être étudiée.
7. M. Thierry ROY signale un regard abîmé avec des barres de fer dépassant de la chaussée et présentant un danger certain au ras du trottoir face au 15 Rue des Champs Gibert.

Le Maire :

Le ou la Secrétaire de séance :

Les autres membres :